

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 25 juin 2009, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public.

Il remercie chacun de sa présence à cette séance du Conseil communal. Celle-ci commence avec un peu de retard suite à la séance d'information destinée aux membres du Conseil communal qui a eu lieu avant la séance concernant la fusion des communes.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Marie-José BOURQUIN, Christian BRIDE, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO, Candice DUFRESNE, Jean-Pierre DULEX, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Isabelle GIRAUD, Bernard GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI (absent au 2^{ème} appel), Eliane HUBERT, Max KNECHT, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Diana MELLY, Isabelle MERMOD GROSS, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Jean-Robert NEVEU, Kim OPPENHEIM, René PAVILLARD, Martine RUCHET, Michel SCHADT, Jean-Martin STOLL, Sebastiano TAMBURELLO, Michel TAUXE, Jean-Frédéric TISSOT, Eric VAGNIERES, René VAUDROZ, Lawrence WARE.

Sont excusés : Mesdames Isabelle SAUSER, Lise SAUSER, Evelyne TISSOT et Messieurs Christian BERTSCHI, Pierre-Alain DUBOIS, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Daniel NIKLES, Giuseppe REPICI, Jan SANDEN.

Est absente : Madame Luzia KAEPPELI.

Le premier appel fait constater la présence de 34 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2009

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2009 a été adressé à chaque conseiller. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Vu la séance d'information qui vient d'avoir lieu et l'importance de l'ordre du jour de cette séance, la présentation du petit film sur l'assermentation des citoyens nouvellement naturalisés, prévue après la séance, est reportée à notre prochaine réunion.

Monsieur Jean-Martin STOLL a reçu une lettre de la part de l'APE-ESOL informant que cette Association a déposé auprès des Autorités communales une pétition dont le texte est le suivant :

"Sécurité routière aux abords des écoles de Leysin, agissez.

Les soussignés demandent aux Autorités communales de résoudre la problématique liée aux dangers de la circulation aux abords de l'école primaire de Leysin. Ils souhaitent la mise en place rapide de mesures assurant la sécurité des enfants dans le secteur du Collège.

La création d'une zone 30 km/h, d'un trottoir, d'une zone de dépôt des écoliers et l'installation de ralentisseurs sont nécessaires. Ils ne veulent pas attendre qu'un drame se produise avant que des mesures ne soient prises.

En date du 22 juin, ils ont récolté 546 signatures de citoyens se sentant concernés par ce sujet. Leurs diverses entrevues avec les représentants de la Municipalité les ont amenés à prendre connaissance des démarches effectuées par l'Exécutif de la Commune. Toutefois, ils souhaitent démontrer à quel point ces préoccupations sont partagées par un grand nombre de personnes au sein de la population et exigent des réalisations concrètes et rapides".

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à quatre reprises :

- le vendredi 24 avril, à l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen des Alpes Vaudoises qui s'est tenue au Centre sportif de Leysin,
- le samedi 2 mai, à la manifestation officielle de la Fête cantonale des chanteurs vaudois ainsi qu'au concert de gala qui a suivi. Il se plaît à relever l'excellente prestation du chœur formé par les trois sociétés organisatrices, celles de Roche, d'Aigle et de Leysin. Merci à tous ceux qui ont œuvré efficacement pour le succès de cette fête,
- le mercredi 27 mai, à Yverne, à l'assemblée générale des trois organismes de développement économique de notre région, l'ARMS, l'ARDA et l'OIDC,
- ce matin, à la plantation de "l'arbre de mes 7 ans" par les élèves de première année de notre école,
- il n'a pas pu se rendre à la soirée d'Enjoy Switzerland du vendredi 8 mai à laquelle finalement tous les membres du Conseil communal avaient été invités. Monsieur Max KNECHT, premier Vice-Président, l'a remplacé à cette occasion. Il en est allé de même le samedi 6 juin pour la cérémonie de remise des diplômes de l'école américaine de Leysin.

DECES ET NAISSANCES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de sept habitants de la Commune.

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Anita ALLAZ	Hanna VON ALLMEN
Heidi BURNIER	Pierrette BIOLLAZ
Ginette REY	Marguerite MEILI
Marie Hélène ROSSIER	

Monsieur le Président a le plaisir d'annoncer qu'il y a eu quatre naissances dans la Commune depuis le dernier Conseil. Il s'agit de

Zeïtane HUBERT
Ella HUMAIR
Naëlle LEHOUELLEUR
Sarah RAMOS SANTOS

C'est avec plaisir qu'il les accueille dans notre Commune avec ses félicitations aux parents.

VOTATIONS

Le 17 mai dernier, le peuple a été appelé à se prononcer, par votations, sur 2 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

1. Article constitutionnel "Pour la prise en compte des médecines complémentaires" (contre-projet à l'initiative "Oui aux médecines complémentaires" qui a été retirée)		2. Introduction de données biométriques enregistrées électroniquement dans le passeport suisse et dans les documents de voyage des personnes étrangères (Modification de la loi sur les documents d'identité et de la loi sur les étrangers)	
Participation	37,56 %	Participation	37,56 %
Rentrés	447	Rentrés	447
Blancs	1	Blancs	7
Nuls	0	Nuls	0
Valables	446	Valables	440
OUI	368 (82,51 %)	OUI	206 (46,81 %)
NON	78 (17,49 %)	NON	234 (53,19 %)

Monsieur le Président informe que le jeton de présence de cette dernière séance de l'année législative sera versé à la Garderie Arc-en-Ciel pour l'achat de livres et de jeux supplémentaires pour autant que les membres du Conseil ne s'y opposent pas. Il souligne qu'il avait oublié ce problème et qu'il n'a pas eu le temps de consulter les autres membres du Bureau. Par ailleurs, les jetons de présence seront versés aux Conseillers à la fin de la séance par Monsieur Bernard ISENSCHMIED, Secrétaire municipal.

Il avait été décidé de faire apparaître le procès-verbal de la dernière séance le plus rapidement possible sur le site internet de la Commune. Malheureusement, il y a eu un petit problème ce qui fait qu'il n'a paru qu'il y a deux ou trois semaines. Nous tâcherons de faire mieux cette fois.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 3/2009 - CREATION D'UNE ASSOCIATION POUR L'AIDE, LES SOINS A DOMICILE ET LA PREVENTION DE L'EST VAUDOIS SOUS LA DENOMINATION "ASANTE SANA" - ADOPTION DES STATUTS Y RELATIFS ET ADHESION A LA NOUVELLE ASSOCIATION

Madame Eliane HUBERT, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accepter la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois sous la dénomination "ASANTE SANA";
2. d'adopter les statuts tels que proposés
3. d'adhérer à la nouvelle association

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Les conclusions du préavis sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 4/2009 - DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE VILLAGE CAMPS OU/ET D'UNE SOCIÉTÉ/ASSOCIATION LIÉE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de Village Camps SA et/ou d'une autre société/association liée aux activités sportives, un droit distinct et permanent de superficie aux conditions fixées dans le présent préavis,
- d'autoriser la Municipalité à admettre des modifications à ces conditions dans le cadre de la rédaction de l'acte notarié définitif, sous réserve que l'esprit des dispositions proposées dans le présent préavis soit respecté.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Les conclusions du préavis sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2009 - EN RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE RADICAL DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN ROND-POINT À L'ENTRÉE DU VILLAGE AU LIEU-DIT "LA CARRAYE"

Madame Isabelle GIRAUD, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. de renoncer à poursuivre l'étude pour la création d'un rond-point à l'entrée du village au lieu-dit "La Carraye",
2. de charger la Municipalité de rechercher une autre solution pour améliorer la sécurité des piétons à l'entrée du village.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Les conclusions du préavis sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 6/2009 - EN RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR JOSE CRESPO DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE PRENDRE CONTACT AVEC LES INSTANCES CANTONALES CONCERNÉES POUR LA RÉALISATION D'UNE ZONE 30KM/H.

Monsieur Eric VAGNIERES, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui refuse à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accepter que la Municipalité renonce à entamer la procédure pour l'instauration d'une zone 30 km/h,
2. de charger la Municipalité d'entreprendre, d'ici la fin de l'année, une étude pour améliorer la sécurité des élèves.

et qui propose les amendements suivants :

1. maintenir la procédure pour l'instauration d'une zone 30 km/h et poursuivre les démarches en ce sens avec le Canton,
2. charger la Municipalité d'entreprendre, d'ici la rentrée scolaire 2009, une réalisation pour améliorer la sécurité des élèves (retour à la priorité de droite dans ce secteur et marquages au sol ad hoc).

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Denis RIME, Municipal, souhaite, au nom de la Municipalité, apporter un complément d'information suite au rapport de la Commission.

Pour une totale information, il communique le déroulement des démarches de la Municipalité suite à cette motion qui demandait de prendre contact avec les instances cantonales concernées pour la réalisation d'une zone 30 km/h.

En date du 27 août 2007, une délégation de la Municipalité a reçu Monsieur Charles-Henri GREPT du Service des routes, pour l'informer de cette motion.

Suite à cette rencontre, un courrier daté du 31 août 2007 a été envoyé afin de demander formellement l'installation des compteurs de vitesse aux trois endroits suivants :

- route des Ormonts, à la hauteur du parking de la Tour d'Aï,
- route du Vallon,
- rue du Village, à proximité de l'école.

En date du 10 janvier 2008, la Municipalité a relancé le Service des routes pour l'installation des compteurs.

Le comptage a été effectué du 9 au 15 mai 2008. La Municipalité en a reçu les résultats le 30 juin 2008. Après en avoir pris connaissance, elle a écrit au Département de l'Infrastructure, Service des routes, afin que ce dernier fasse part de ses considérations dans l'optique de l'instauration ou non d'une zone 30 km/h.

Enfin, lors de la séance du 9 février 2009, la Municipalité a reçu à nouveau Monsieur Charles-Henri GREPT qui a émis les remarques suivantes :

- Il nous a confirmé que l'expertise requise, conformément à l'article 3 de l'Ordonnance sur les zones 30 km/h et les zones de rencontres, ne correspondait pas à l'OSR.
- Le plan d'ensemble montrant la hiérarchie des routes et le terme employé par Monsieur GREPT "maillage" ne correspondaient pas à l'OSR.
- Les indications sur le niveau actuel des vitesses (vitesses V 85 %) étaient respectées, donc la norme atteinte (l'OSR V 85 % n'atteint pas de mesures additionnelles de modération du trafic nécessaires). Vu le résultat des contrôles de vitesse, il n'existe pas de péril réel et d'autres solutions sont possibles pour modérer le trafic.
- La solution la plus adéquate serait de réinstaurer à chaque carrefour la priorité de droite, car cela permet de ralentir la vitesse.

La Municipalité, par l'intermédiaire de son rapport, s'est fait le trait d'union entre les conclusions du Département de l'Infrastructure, Service des routes, représenté par Monsieur Charles-Henri GREPT, et le Conseil communal.

Monsieur José CRESPO est ravi d'avoir une relecture du préavis puisque finalement c'est exactement ce qui se trouve dans le préavis et il pense que cela ne correspond à rien de ce que la Commission a demandé, c'est-à-dire à vraiment relancer Monsieur Charles-Henri GREPT, afin de savoir s'il n'y a pas quelque chose à faire car, on l'a vu avec la lettre et la pétition qui circule dans la population, il règne un sentiment d'insécurité latent.

Alors que faire, est-ce que l'on va encore nous parler à nouveau d'étude. Ce n'est plus une étude puisque cela fait déjà depuis 2005 que cette motion a été déposée. Alors maintenant, agissez, faites quelque chose. D'ailleurs, si vous aviez agi en dehors de la zone 30 km/h avec un trottoir, avec des ralentisseurs, d'une manière ou d'une autre, on ne serait peut-être pas arrivé à des conclusions pareilles à ce préavis.

Madame Candice DUFRESNE estime que l'on parle toujours de la vitesse. Les voitures roulent trop vite. Mais on ne parle jamais des personnes qui marchent au bord de la route avec une poussette, un chien ou qui sont à cheval. On ne parle jamais des personnes qui sont à pied. Pour celles-ci, les voitures roulent trop vite. Il faut faire quelque chose.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur Jean-Martin STOLL soumet au vote les deux amendements :

L'amendement no 1 remplacerait dans les conclusions du préavis la phrase : d'accepter que la Municipalité renonce à entamer la procédure pour l'instauration d'une zone 30 km/h.

L'amendement est accepté à la majorité avec 22 OUI, 10 NON et 1 abstention.

Le second amendement consiste à compléter la deuxième conclusion du préavis municipal qui stipulait : de charger la Municipalité d'entreprendre, d'ici la fin de l'année, une étude pour améliorer la sécurité des élèves.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Les conclusions du préavis amendé sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité avec 24 OUI, 3 NON et 6 abstentions.

9.- RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2008
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2008

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, informe que quelques points du rapport ont dû être modifiés en dernière minute, non pas sur le fond du rapport mais sur certains chiffres qui étaient faux et qui ont été corrigés.

Ce rapport corrigé sera adressé aux Présidents des groupes, au Président du Conseil et aux membres de la Commission des finances.

Il en donne lecture :

Comptes de fonctionnement:

1. L'examen des pièces comptables s'est fait avec satisfaction et aucune remarque n'est à signaler. Un nouveau système de contrôle des pièces concernant les préavis a été mis en place et permet un meilleur suivi des dépenses relatives à ceux-ci.
2. Les revenus des impôts sont en hausse de fr. 360'508.-- par rapport à 2007 et atteignent fr. 7'480'677.90. Une partie de cette hausse provient de l'augmentation de l'impôt sur les revenus et l'autre partie, près de fr. 270'000.--, de l'impôt à la source.
3. Sont aussi à la hausse les charges du compte 7, sécurité sociale, de fr. 471'663.10 soit plus de 50 % par rapport à 2007.
4. Concernant le compte "réseau égouts et épuration", les taxes perçues permettent enfin d'équilibrer celui-ci et de faire de bons amortissements.
5. Le compte "ordures ménagères et déchets" est équilibré ainsi que celui du service des eaux. Pour ce dernier, les taxes perçues, nous permettent certes un amortissement important mais aussi de continuer à assainir notre réseau d'eau.
6. Les amortissements comptables 2008 s'élèvent à plus de fr. 2'588'793.42 et sont en repli par rapport à 2007 (fr. 3'426'391.--), soit un recul d l'ordre de fr. 900'000.--.
7. Les recettes de la taxe de séjour sont plus élevées que l'année 2007 d'environ fr. 100'000.--.
8. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de fr. 71'768.64.

Résultat financier:

1. La capacité d'autofinancement se monte à fr. 2'756'292.23.
2. Les liquidités à la fin de l'exercice 2008 s'élèvent à plus de fr. 6'559'374.90 selon le rapport de notre fiduciaire. La trésorerie communale se porte toujours fort bien.
3. En matière de charges financières, les intérêts des dettes à long terme, y compris les intérêts courus sur ces emprunts, se montent à fr. 614'272.29, ce qui représente un taux moyen de 2,273%.

Engagements hors bilan

1. Le montant de nos cautionnements a très légèrement diminué pour atteindre fr. 4'494'551.--.

Bilan et contentieux:

1. Les défalcatons de l'exercice atteignent fr. 172'275.41 contre fr. 117'416.83 en 2007.

2. La provision pour débiteurs douteux reste inchangée à fr. 550'000.--. Elle couvre totalement les risques de pertes estimées à fr. 322'000.--.
3. La valeur boursière des titres du patrimoine financier s'élève à fr. 6'409'304.75, il en résulte:
4. Une réserve latente de fr. 2'013'596.75 au 31.12 2008. A signaler que malgré le chaos boursier de la fin de l'année 2008, nos titres ont, certes, perdu de la valeur mais nous permettent encore de disposer d'une importante réserve latente.
5. Le total des emprunts à long terme atteint la somme de fr. 27'140'560.--.
6. Le plafond d'endettement, fixé pour Leysin en début de législature, a été dépassé. Cependant, ce dépassement, grâce aux importantes liquidités dont dispose la Commune, est sous contrôle. Le Service des Communes a été informé de la situation.

Conclusions:

La Commission tient à souligner l'excellent climat de travail ainsi que la bonne lisibilité des comptes qui nous ont largement facilité notre tâche de contrôle. Nous remercions la Municipalité de sa bonne gestion des finances communales.

Nous proposons donc que les comptes 2008 de la caisse communale soient adoptés tels que présentés, et que ce rapport soit inclus dans celui de la Commission de gestion.

Madame Gabrielle GUIGNARD, Rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport dont les points essentiels sont les suivants :

PROCES-VERBAUX :

25.4.2.2 : Vente d'alcool aux moins de 16 ans. Nous prenons note, non sans un certain regret, que des sanctions sont prises uniquement sur plaintes ou dénonciations. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre ses démarches de prévention par le biais de courriers aux intéressés.

D'ordre général : l'adjudication de travaux par notre Municipalité se base sur le retour de minimum 3 soumissions qui sont systématiquement envoyées aux entreprises concernées. Est retenu le maître d'état avec lequel il y a eu les meilleures négociations. Notre Municipalité est également attentive au fait qu'il y ait un tournus.

La démarche est identique avec les architectes, bien que ça dépende souvent de l'ampleur du chantier.

PREAVIS ET MOTIONS 2006 à 2008 :

La commission s'est penchée sur le suivi de plusieurs préavis, il en ressort que la plupart sont bouclés (sauf les 6/2006, 1/2007, 3/2008) et ceci dans les budgets impartis voire pour des sommes inférieures. Nous les en félicitons.

Motions 2002 à 2008 :

Nous relevons que les quatre motions suivantes sont encore pendantes :

- 2004 – Evelyne Tissot : demandant à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires auprès des instances cantonales concernées afin de modifier le marquage de la route à certains endroits dangereux et qu'une signalisation appropriée soit mise en place pour protéger les arrêts de bus, notamment en Crettaz
- 2004 – Parti Libéral et Indépendant : invitant la Municipalité à s'allier avec les Commune d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous et les encourageant à tout mettre en œuvre pour garder les classes secondaires à Leysin
- 2006 – Jean-Martin Stoll : demandant la modification des articles 20 et 38 du Règlement communal concernant le plan d'extension et la police des constructions.

SUIVI DES RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION DE 2004 A 2008 :

Bâtiment de Tresseleyres : pour faire suite aux 2 rapports en 2004 et 2006 qui avaient fait état des vitres à changer et du mauvais état du toit, la commission a enregistré que Madame Julmi s'en occupe cet été.

Morgue : bien que le préavis de 1996 n'ait jamais été appliqué, nous prenons note que la Municipalité a décidé d'éclaircir cette situation d'ici à la fin de cette année encore.

Centre sportif de la Place Large : un crédit d'étude sera soumis par préavis en automne 2009. Quant à l'escalier de secours extérieur, il sera démonté et remplacé, encore cet été, par un escalier provisoire, ceci en attendant de plus importantes rénovations.

Déchetterie : la Municipalité a décidé de ne pas donner suite au projet (2004) de déplacement à la STEP. Elle est en pourparlers avec la SATOM quant à la réorganisation complète de l'évacuation de nos déchets. Rien de prévu encore cette année.

Gentiana : le projet de sentier didactique jusqu'à Gentiana (2004) n'a pas vu le jour, ceci suite à une décision municipale. Nous prenons note que la Municipalité décide de procéder à une nouvelle appréciation et qu'elle fera réparer le toit.

Cimetière : nous relevons avec plaisir que le recensement et la désaffectation des tombes sont faits. Le travail de la taille des arbres a été mandaté et un projet est déposé quant à la réfection des escaliers.

Remplacement du réservoir du Grand-Hôtel : il est bien clair que nous sommes en train de vivre les dernières années de ce réservoir. Le système de télégestion instauré actuellement nous permettra de palier aux désagréments engendrés par cette fin de règne. Un projet d'étude sera au budget 2010.

Les Plans : pour faire suite au constat de vétusté de 2004; Monsieur Philippe Sauser effectuera des travaux ce printemps (mur, intérieur).

Temeley : le PGI est un document informel mettant en évidence les problèmes déjà connus. Quant aux travaux à entreprendre, ceux-ci dépendent évidemment du rapport de confiance existant avec l'amodiateur. Néanmoins, la commission demande que les chambres existantes de l'étage soient rénovées.

STEP : nous notons que la Municipalité s'engage à sécuriser les bassins d'ici à cet été.

RAPPORT DE GESTION 2004 SUR EXERCICE 2003

RAPPORT DE GESTION 2005 SUR EXERCICE 2004

La procédure de la commission communale de sécurité a été remise à jour. Le rapport est basé sur les problèmes tels que : feu – colonne de secours - avalanches – PC – route cantonale.

Val-Fleuri II : Les ratios étant rentables actuellement, aucune augmentation, réadaptation des loyers n'a eu lieu cette année, c'est à dire passé le délai de 3 ans imparti. Une approche est en cours avec des caisses de pensions pour une éventuelle vente du bâtiment; la Municipalité est dans l'attente de réponses.

RAPPORT DE GESTION 2006 SUR EXERCICE 2005

RAPPORT DE GESTION 2007 SUR EXERCICE 2006

Règlement sur la taxe de séjour : La Municipalité travaille encore dessus. Relevons qu'il s'agira d'un tout autre règlement basé sur 3 critères :

- les hébergeurs,
 - les écoles internationales,
 - les résidences secondaires,
- tous trois tournés vers 3 zones économiques différentes.

Ce futur règlement en tiendra compte principalement sur son système de perception et d'application. Il devra également réglementer le coulage. D'ailleurs nous tenons à relever qu'une procédure est en cours actuellement pour finaliser les impayés de plusieurs taxes de séjour et impôts fonciers; d'où l'importance de ce nouveau règlement qui légifèrera cela. Ce règlement devrait sortir d'ici fin 2009.

Le règlement des subsides aux sociétés locales est prêt; le tableau d'attribution sera terminé d'ici fin 2009.

RAPPORT DE GESTION 2008 SUR EXERCICE 2007

Le concept "Groupe de travail Place des Feuilles 2010" existe. Il a œuvré à l'amélioration/agrandissement des parkings et au déplacement de la route. Sa tâche actuelle est de s'occuper de l'évacuation de tous les matériaux/machines entreposés, ceci d'ici fin juin 2009.

En conclusion, la Commission de Gestion propose, sur préavis de la Commission des finances, d'approuver les comptes 2008 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Monsieur le Président informe que suite à ce rapport, il a reçu deux lettres émanant l'une de la Municipalité et l'autre de Monsieur Christian BERTSCHI, Président de la Commission de gestion. Elles concernent la motion déposée par Monsieur STOLL et stipulent :

Lettre de la Municipalité du 18 juin 2009 : "Nous nous référons au rapport de la Commission de gestion du 8 juin 2009 et, par la présente, nous tenons à relever une petite erreur concernant l'énumération des motions pendantes. En effet, la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur Jean-Martin STOLL du 28 septembre 2006 relative à la modification du RPE (Règlement communal concernant le plan d'extension et la police des constructions) par le biais du rapport no 1/2007, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 26 avril 2007".

Lettre de Monsieur BERTSCHI du 23 juin 2009 : "En préambule, je tiens à préciser que je m'exprime à titre personnel n'ayant pas eu le temps de consulter les autres membres de la Commission de gestion. Comme vous l'avez lu via le courrier de la Municipalité, du 18 juin 2009 dont j'ai reçu copie, le rapport de la Commission de gestion comporte une erreur puisque le rapport no 1/2007 de la Municipalité à la motion de Monsieur Jean-Martin STOLL du 15 janvier 2007 a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal en date du 26 avril 2007.

En tant que Président de la Commission de gestion, j'en porte la responsabilité et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Permettez-moi toutefois de relever que le procès-verbal no 6 du Conseil communal du 26 avril 2007 mentionne que : Monsieur Denis Rime, Municipal, informe que le projet de nouveau règlement est quasiment prêt et qu'il sera présenté à la Municipalité d'ici la fin de ce mois.

Je suis donc d'autant plus satisfait d'avoir pris connaissance de la communication no 1 de la Municipalité du 25 mai dernier même si le rapport de la Commission de gestion porte bel et bien sur la gestion de la Municipalité de l'année 2008".

Monsieur Stoll ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2008 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à la majorité avec une abstention.

10. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2009 AU 30 JUIN 2010

Monsieur Jean-Martin STOLL informe que, selon l'article 13 du Règlement du Conseil communal, le Président, le ou les Vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Les scrutateurs sont élus au scrutin de liste. Leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Nomination du Président :

Madame Martine RUCHET propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur Jean-Martin STOLL.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	:	34	
Bulletins rentrés	:	34	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	34	
Bulletins blancs	:	2	
Obtiennent des voix	:	Monsieur Jean-Martin STOLL	: 31
		Voix éparses	: 1

Est élu : Monsieur Jean-Martin STOLL.

Nomination du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur Maurice FELLI propose, au nom de l'Entente Leysenoude, Monsieur Max KNECHT.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	:	34	
Bulletins rentrés	:	34	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	34	
Bulletins blancs	:	3	
Obtiennent des voix	:	Monsieur Max KNECHT	: 30
		Voix éparses	: 1

Est élu : Monsieur Max KNECHT.

Nomination du 2^{ème} Vice-Président :

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS propose, au nom du Groupement des Intérêts de Leysin, Monsieur José CRESPO.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	:	34	
Bulletins rentrés	:	34	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	34	
Bulletins blancs	:	7	
Obtiennent des voix	:	Monsieur José CRESPO	: 24
		Voix éparses	: 3

Est élu : Monsieur José CRESPO.

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Maurice FELLI propose Monsieur Michel TAUXE et Monsieur José CRESPO, Monsieur Jean-Frédéric TISSOT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur STOLL passe au vote.

Messieurs Michel TAUXE et Monsieur Jean-Frédéric TISSOT sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs.

Nomination des scrutateurs suppléants :

Madame Martine RUCHET propose Monsieur Jacques MANIGLEY et Monsieur Maurice FELLI, Madame Eliane HUBERT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur STOLL passe au vote.

Monsieur Jacques MANIGLEY et Madame Eliane HUBERT sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs suppléants.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Enjoy Switzerland

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'un rapport complet sur les finances, sur les résultats et le fil rouge pour le tourisme de notre belle destination sera adressé aux membres du Conseil ces prochains jours.

Boursier communal

Monsieur Jean-Marc UDRIOT communique que Monsieur Johannes LOMETTO, Boursier communal, a fait savoir qu'il souhaitait quitter son poste, normalement à fin août mais à la suite d'un accord avec lui, à fin octobre, ceci pour des raisons purement personnelles puisqu'il va rejoindre sa dulcinée à Genève.

Le poste a été mis au concours.

10.- INTERPELLATIONS

Aucune.

11.- POSTULATS

Aucun.

12.- MOTIONS

Monsieur Jean-Martin STOLL a reçu une motion de la part de l'Entente Leysenoude. Il en lit le texte :

Motion pour la création d'un local discothèque à Leysin

Selon l'article 71 alinéa b du règlement du Conseil communal de Leysin, le Groupe de l'Entente Leysenoude dépose la motion suivante :

La Municipalité de Leysin doit tout mettre en oeuvre afin qu'une discothèque soit ouverte dans la station pour la prochaine saison d'hiver 2009-2010.

Développement :

Beaucoup d'organisateur de camps sportifs ou de séminaires nous communiquent que Leysin devient une station qui ne favorise pas sa jeune clientèle.

Ils organisent moins de camps d'entraînements et surtout les séminaires hésitent à venir à Leysin à cause du manque de distractions nocturnes.

Aussi, il est de notre devoir de changer rapidement cette image.

Beaucoup de jeunes de Leysin se déplacent dans les autres stations ou en plaine pour trouver la distraction souhaitée. Selon la gendarmerie, il y a une forte recrudescence d'accidents sur le retour de Leysin, depuis l'arrêt de la disco "Club 94".

Nous sommes une station jeune avec beaucoup d'étudiants qui souhaitent une telle distraction.

Vu la récession économique, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des parts de marché et il faut réagir rapidement...

Vu ce qui précède, le groupe de l'Entente Leysenoude vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir cette motion afin de maintenir un niveau économique raisonnable de notre station.

Monsieur Maurice FELLI informe que le groupe de l'Entente Leysenoude souhaite que cette motion soit prise en considération immédiatement et qu'elle soit soumise à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet de cette motion.

Monsieur Jean-Robert NEVEU ne comprend pas que la Municipalité de Leysin doive tout mettre en œuvre afin qu'une discothèque soit ouverte dans la station. S'agit-il d'une aide financière par un préavis, d'un droit de superficie ou d'une aide administrative ?

Monsieur José CRESPO estime que le délai à la prochaine saison d'hiver 2009-2010 est trop court. Il demande s'il y a déjà des projets prévus puisque c'est à peine dans six mois que cette saison va commencer.

Pour Monsieur René VAUDROZ, effectivement le délai paraît court mais il pense qu'il faut mettre des délais pour motiver et pousser la Municipalité à mettre tout en œuvre. Cela peut être un droit de superficie ou une aide administrative. La Municipalité peut préparer un préavis s'il y a quelque chose qui sort de ses compétences.

Monsieur José CRESPO estime qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Le partenaire privé doit présenter un projet à la Municipalité et celle-ci présente alors un préavis au Conseil. On ne peut pas donner un chèque en blanc sans connaître le partenaire.

Monsieur René VAUDROZ estime que Monsieur José CRESPO n'a pas compris le sens de la motion. Quand on fait une proposition, cela pousse la Municipalité à présenter un préavis.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur STOLL clôt la discussion.

La motion est soumise au vote. Elle est acceptée à la majorité par 21 OUI, 3 NON et 9 abstentions. Elle sera donc renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

13.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Décoration florale

Madame Eliane HUBERT remercie la Municipalité et le Service des travaux pour la décoration florale dans le Village.

Piscine

Madame Mary-Line FASOLETTI demande s'il est prévu de remplacer ou réparer le fond mobile de la piscine, qui est bloqué depuis plus d'une année.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe que le remplacement du fond mobile, qui n'est pas bloqué mais fonctionne avec difficulté, est prévu pour l'automne prochain lors de la prochaine fermeture de la piscine.

Fusion des communes

Monsieur Jean-Robert NEVEU estime que suite à l'article paru dans le 24 Heures du 22 juin dernier concernant la fusion des deux Ormonts, Monsieur Frédéric Borloz, Syndic d'Aigle, parle d'une phase 2 et que l'idéal serait une union à 6. Il encourage fortement la Municipalité d'abonder dans ce sens. En effet, au vu des bons rapports avec nos frères ormonans, d'Ormont-Dessous, il semblerait normal et logique d'accrocher leurs wagons à notre train fusion Aigle, Leysin, Corbeyrier, Yvorne. Il serait judicieux de ne pas précipiter les choses.

Monsieur UDRIOT est d'accord mais on ne peut pas forcer les gens, ni les communes. Chaque commune est souveraine dans ses décisions. Les deux communes des Ormonts ont été approchées. Elles ne sont pas d'accord, ni sur le fond ni sur la forme, mais des discussions auront encore lieu avec elles.

Chantier du Nord

Monsieur CRESPO demande s'il y a un calendrier prévu pour les travaux du chantier du Nord.

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, informe que c'est difficile de donner une date. Les travaux avancent bien. Plusieurs privés ont décidé de remplacer leur collecteur ce qui rallonge un peu le chantier. Pour le moment tout va bien par rapport au calendrier prévu et il espère que les feux seront enlevés au plus vite afin que la circulation redevienne normale.

Pistes de ski aux Fers

Monsieur Jean-Pierre DULEX à une question concernant les travaux d'aménagement des pistes aux Fers réalisés l'automne dernier par Télé-Leysin. Il a appris que la Municipalité d'Ormont-Dessous avait désiré faire une séance sur place avec la Municipalité de Leysin et Télé-Leysin pour voir si ces travaux étaient conformes. Est-ce que cette séance a eu lieu et quelles en ont été les conclusions ?

Monsieur UDRIOT informe que c'est une affaire entre la Commune d'Ormont-Dessous et Télé-Leysin puisque cet aménagement de pistes touchait le territoire d'Ormont-Dessous. Leysin n'a pas d'autorisation à donner, mais a, par contre, accepté la réalisation des travaux en qualité de propriétaire foncier de la parcelle concernée.

Bike Park

Madame Isabelle MERMOD GROSS a lu dans la Gazette leysenoude que Kona avait arrêté son partenariat concernant le Bike Park.

Monsieur BLATTI souligne qu'effectivement le partenariat avec Kona a cessé et que la location des vélos a été reprise par un commerce local.

Chantier route des Esserts

Monsieur CRESPO revient sur le préavis no 1/2009 concernant le réaménagement routier de la route des Esserts, étape no 1, dans lequel il était dit que sa réalisation interviendrait dès le 27 avril 2009. Or, les travaux n'ont pas commencé de suite. Que va-t-il se passer pour ce chantier ?

Monsieur CALDERINI informe que par rapport à ce chantier, d'autres éléments sont venus se greffer, dont le chantier de Romande Energie et du gaz qui empiète sur l'étape 2. Le Service des eaux a profité de poser une conduite afin d'éviter en 2010 d'ouvrir à nouveau cette fouille. Dès lors, avec les partenaires industriels concernés et pour éviter le croisement des véhicules lourds, il a été décidé de décaler le chantier de l'étape 1 qui a, à ce jour, commencé.

Eclairage public bas du Village

Monsieur Jacques MANIGLEY souhaite féliciter la Municipalité concernant le renouvellement des candélabres et, tout particulièrement ceux de la route des Ormonts qui ont été remplacés ce printemps. Les habitants du bas du Village tiennent à la remercier car le nouvel éclairage fait nettement moins "coupe-gorge" que le précédent.


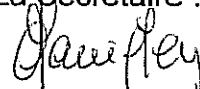
La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

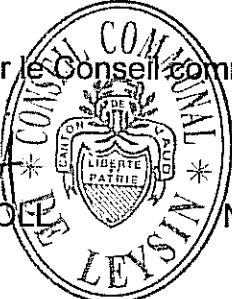
Madame la Secrétaire procède au contre-appel.

Monsieur le Président remercie les conseillers et conseillères et clôt la séance sur cette parole : allez en paix !

La séance est levée à 21h50.

Leysin, le 27 juin 2009

Pour le Conseil communal :
Le Président : 
Jean-Martin STOLL
La Secrétaire : 
Nicole MANIGLEY



The seal of the Commune of Leysin is circular. It features a central shield with a crown on top and the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' on either side. The shield is surrounded by a wreath. The outer ring of the seal contains the text 'LEYSIN' at the bottom and 'LE CONSEIL COMMUNAL' at the top, with two small stars on either side.